



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

*Référence AGE : EAU-DEC-____ - _____

F-DEC-LAC-COUV

* réservé à l'administration

Formulaire en vue d'une notification en cas de **destruction de la couverture totale hivernale** à partir du 16 février s'il est prévu d'ensemencer la parcelle avec des pommes de terre hâtives ou très hâtives en vertu de l'annexe II, point 6.37. et de l'indice 44 du règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre.

Informations sur le demandeur		
Numéro d'exploitation :		
Nom, Prénom :		
Adresse :	Numéro :	Rue :
	Code postal :	Localité :
Personne de contact :		
Téléphone / GSM :		
E-mail :		

Le formulaire de déclaration est à envoyer sous format papier à l'adresse suivante :

Administration de la gestion de l'eau
Service autorisations
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

ou par voie électronique à l'adresse :

autorisations@eau.etat.lu

Objet de la demande (*)							
Numéros(s) FLIK	Schlag- Nummer(n)	Numéro(s) cadastrale(s) <small>facultatif</small>	Désignation des zones concernées				Variété(s) de pommes de terre désignée(s) à être implantée(s) (**)
			Zone IIA	Zone IIB	Zone IIC	Zone III	

(*) : énumérer toutes les parcelles concernées

(**) : énumérer toutes les variétés désignées à être implantées sur la (les) parcelle(s) concernée(s)

Signature du demandeur	
Signature	
Lieu	
Date	